

Annexe Circulaire CBFA_2010_04-2 du 2 février 2010

Contrats d'assurance soins de santé autres que ceux liés à l'activité professionnelle (Annuel)

Champ d'application:

Les entreprises d'assurances qui sont soumises aux dispositions de la loi du 9 juillet 1975 et qui pratiquent la branche 2 - Maladie.

				Année :	
arge brute des sinistres (1)					
	Classe d'â	ge (2)			
	0 à 19 ans	20 à 34 ans	35 à 49 ans	50 à 64 ans	plus de 65 ans
rantie					
ais d'hospitalisation en chambre particulière					
ais d'hospitalisation en chambre double et commune					
ais ambulatoires					
ais dentaires					